

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 386 portant abrogation de l'arrêté n 1128 du G décembre 196 instituant une commission de contrôle des activités professionnelles.

n° 386

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 24 février 1914 relatif aux pouvoirs réglementaires des gouverneurs

Vu le décret du 15 novembre 1924 portant règlement des sanctions de police administrative et le décret du 26 décembre 1924 modi liant le précédent : Vu l'arrêté n° 946 du 21 décembre 1943 por tant modification des dispositions réglementai res en vigueur en Côte française des Somalis en ce qui concerne les contributions directes.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—L'arrêté n° 1428 en date du 6 décembre 194G, instituant une commission de contrôle des activités professionnelles, est et demeure abrogé.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général

CHAMBOREDON